

**République Togolaise**

Travail-Liberté-Patrie

**DISCOURS**

**DE**

**MADAME LE MINISTRE DES POSTES ET DE L’ECONOMIE NUMERIQUE**

A L’OCCASION DE LA CEREMONIE DE LANCEMENT DE L’ECOSYSTEME DIGITAL

***Lomé, le 25 janvier 2017***

**Excellence, Monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la réforme administrative ;**

**Excellence, Monsieur le Secrétaire Général du Ministre de la communication, de la culture, des sports et de la formation civique ;**

**Monsieur le Directeur Général de l’Autorité de Réglementation des secteurs des Postes et des Télécommunications ;**

**Monsieur le Directeur Général de Togo Telecom ;**

**Monsieur le Directeur Général de Togo Cellulaire ;**

**Mesdames, Messieurs les Directeurs Généraux et représentants des directions, services et institutions représentés ;**

**Distingués invités ;**

**Mesdames et Messieurs ;**

**Nous sommes aujourd’hui réunis pour le lancement de l’Ecosystème Digital. Il s’agit d’un évènement considérable dans la modernisation du Togo.**

**Il y a quelques années, l’environnement internet de la République togolaise était disparate.** Nous avions des sites web, mais la cohérence d’ensemble, tant en termes de contenu que d’architecture, n’était pas au rendez-vous. Il était difficile pour les citoyens, les investisseurs ou même les touristes de s’informer sur le Togo. C’est pourquoi le Président de la République nous a demandé, avec le Ministre chargé de la communication, de piloter une réforme.

**L’enjeu consistait à améliorer et à harmoniser la communication en ligne de la République togolaise.** Rapprocher les usagers togolais de leur administration, améliorer la visibilité du Togo sur internet, renforcer l’attractivité de notre pays : nombreuses étaient les raisons justifiant le développement d’un contenu internet institutionnel cohérent.

**En un mot, il fallait repenser, réorganiser, mettre de l’ordre, dans l’univers digital du Togo**. C’est pourquoi cette réforme a vu le jour sous l’appellation « Ecosystème Digital ». Etymologiquement, ce terme d’« écosystème », qui nous vient du grec ancien, fait référence à l’organisation de l’*oikos*, c’est-à-dire de la « maison commune ».

**Nous avions conscience des immenses perspectives offertes par la mise en place de cet Ecosystème Digital**. Avec 4 milliards d’utilisateurs dans le monde – dont près de deux millions ici au Togo – Internet se démocratise tous les jours un peu plus. Il s’agit en effet aujourd’hui de la source d’information la plus accessible et la plus diversifiée pour quiconque désireux de se renseigner sur un pays, ses caractéristiques, ses lois ou bien encore ses procédures.

**Depuis cette date, nos Ministères ont travaillé en bonne intelligence pour que ce projet voie le jour.** Des équipes aux compétences diverses regroupant notamment des développeurs de site internet, des ingénieurs réseaux, des juristes spécialisés et des chargés de communication ont été mises en place. Plusieurs centaines de réunions ont été organisées afin de sensibiliser nos interlocuteurs à ce projet et de mettre en place un cadre de travail optimal pour chacun de ces sites.

**C’est avec honneur et bonheur que je peux désormais vous annoncer que l’Ecosystème Digital de la République Togolaise est prêt et opérationnel.**

**L’achèvement de ce projet constitue une nouvelle étape dans la modernisation du Togo.** Comme vous avez pu le voir, chacun des sites de cet Ecosystème remplit un objectif spécifique. Tous partagent cependant un point commun : ils contiennent une information fiable, claire et accessible destinée au grand public. Ainsi, en quelques clics, vous pouvez désormais obtenir des renseignements sur une multitude de domaines. Qu’il s’agisse de l’organisation institutionnelle du Togo, de ses caractéristiques géographiques, des documents nécessaires à l’établissement de votre carte nationale d’identité ou bien encore de la dernière loi de finance votée par l’Assemblée Nationale, toutes ces informations figurent sur l’Ecosystème Digital. En un mot, il n’a jamais été aussi facile d’accéder à l’information publique au Togo.

**La conséquence la plus immédiate de cette avancée est la simplification des démarches administratives.** Je m’arrêterai ici quelques instants sur le site [www.service-public.gouv.tg](http://www.service-public.gouv.tg), aussi appelé « le site de l’administration togolaise ». Si sa vocation est simple - recenser l’intégralité des démarches administratives susceptibles d’être accomplies au Togo - sa portée est en revanche considérable. Avec plusieurs centaines de procédures réparties au sein de 12 rubriques, tous les domaines de la vie civile sont concernés.

**Grâce à ce site, les usagers et citoyens togolais seront mieux informés.** Qu’il s’agisse de la localisation et des horaires d’ouverture des services compétents, des documents nécessaires, des délais d’exécution ou bien encore des coûts des démarches : toutes ces informations figurent sur le site internet. De plus, grâce à des formulaires téléchargeables directement sur le site internet, un gain de temps considérable dans l’accomplissement des démarches est à prévoir. Les administrations sont, elles aussi, avantagées : avec des interlocuteurs mieux informés face à elles, l’encombrement des services va diminuer, au service de la rationalisation de l’action publique.

**Le travail continue puisque toutes les procédures n’ont pas encore pu être collectées.** Ceci est l’occasion pour nous de remercier, de féliciter et d’encourager les points de contacts dans chacun des ministères, des directions et des services, pour leur collaboration et leur diligence. C’est aussi grâce à leur implication que les démarches administratives ont pu être collectées et que ce site a pu voir le jour. Nous les remercierons plus formellement d’ici quelques instants. Par ailleurs, une étape supplémentaire sera franchie après le vote de la loi sur les transactions électroniques à l’Assemblée Nationale. Celle-ci devrait en effet nous doter des fondements juridiques nécessaires à la dématérialisation des procédures administratives. Concrètement, il sera bientôt possible d’accomplir en ligne certaines des démarches administratives, telles que la création d’une entreprise.

**Excellence, Monsieur le ministre de la fonction publique, du travail et de la réforme administrative ;**

**Excellence, Monsieur le ministre de la communication, de la culture, des sports et de la formation civique ;**

**Distingués invités ;**

**Mesdames et Messieurs ;**

**L’Ecosystème Digital marque une avancée sans précédent dans l’accès à l’information publique.** En renforçant la connaissance de l’environnement institutionnel et juridique togolais, le projet s’inscrit dans le processus de modernisation du Togo et de consolidation de l’Etat de droit et de la démocratie. En cela, il confirme combien le numérique est un outil incontournable dans la modernisation de notre pays.

**Mais la poursuite de cette marche vers l’accès à l’information numérisée dépend désormais de chacun d’entre vous.** Si le projet Ecosystème Digital est déjà une formidable réussite, soyons conscients que ces sites internet n’en sont qu’à leurs premiers développements. Nul doute qu’ils renferment en eux un potentiel plus grand encore. C’est pourquoi il vous revient désormais de vous en emparer, d’en faire une réalité concrète et de les ancrer dans votre quotidien. Ayez le réflexe Service Public ! Ayez le réflexe Open Data ! Ayez le réflexe Journal Officiel ! Alors, nous pourrons être fiers du mouvement que nous aurons amorcé aujourd’hui avec le lancement de l’Ecosystème Digital.

***Je vous remercie de votre aimable attention !***